

COMMUNE DE MORSBACH

PLAN LOCAL D'URBANISME

6

Annexes sanitaires

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Municipal du 22 Janvier 2007

ELABORATION	
Arrêt	12.09.2005
Enquête Publique	03.05.2006 au 08.06.2006
Approbation	22.01.2007

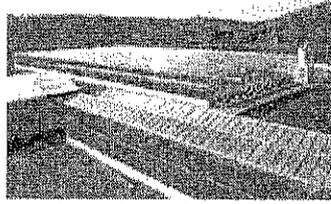
REVISION	

MODIFICATION	

MISE A JOUR	

GUELLE & FUCHS
Géomètres Experts
18 avenue Passaga
57600 FORBACH

La station d'épuration de Forbach - Marienau

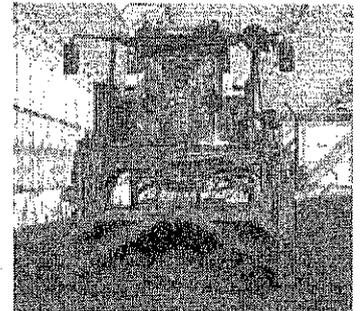


Vue aérienne de la serre de séchage des boues de la station d'épuration

Cette imposante station, d'une capacité de 73 000 équivalent-habitants est exploitée en affermage par la Compagnie Générale des Eaux.

Elle s'est récemment dotée d'un équipement (une serre) particulièrement efficace de déshydratation des boues d'épuration par séchage solaire. Pas moins de **5 000m² de serres** de type horticole sont nécessaires pour **la réduction par 3, voire par 4** de la quantité de boues à éliminer.

Cette serre est la concrétisation d'un protocole d'essai validé par les résultats obtenus sur serre pilote de 250 m², installée en 2002 sur ce même site de la STEP de Marienau, dont l'ambition était déjà de réduire la masse des boues produites grâce à ce système de séchage solaire. **Un système novateur et performant** puisqu'une siccité (taux de matière sèche) de 75% avait été atteinte, soit plus de deux fois plus que par le procédé classique basé sur des centrifugeuses et un ajout de chaux (30%). Ces résultats encourageants ont donc débouché, en mai 2003, sur le lancement de la réalisation de cette serre de 5000 m² puis, fin 2004, à sa mise en service.



Un tracteur étale, après déchargement, les boues d'épuration amenées à être déshydratées, sur la surface rendue disponible par la serre.

Grâce à ce nouvel outil, la CGE, partenaire de la **Communauté d'Agglomération de Forbach**, trouvera le moyen de réduire le coût impliqué par le transport et le traitement des boues d'épuration.

Département de la Moselle

Commune de MORSBACH

Plan Local d'Urbanisme

Annexe sanitaire concernant l'alimentation en eau potable

NOTE EXPLICATIVE

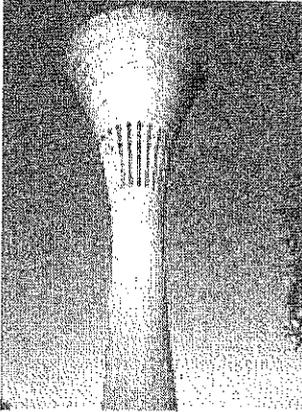
1- Situation actuelle

La commune de Morsbach est alimentée en eau potable par les installations du Syndicat des Eaux du Winborn. Le réseau d'eau potable de la commune appartient au Syndicat des eaux du Winborn et est affermé à la Compagnie générale des eaux.

2- Ressources

Les installations de production d'eau potable existantes sont à même de satisfaire les besoins journaliers supplémentaires.

L'alimentation en eau potable



La Communauté d'agglomération de Forbach Porte de France assure l'alimentation eau potable des communes de Behren-lès-Forbach, Bousbach, Diebling, Etzling, Folkli, Gaubiving, Forbach, Kerbach, Metzling, Morsbach, Nousseviller-Saint-Nabor, Oet, Petite-Rosselle, Schoeneck (cité Stéphanie), Spicheren, Stiring-Wendel, Tenteli, Ebring, Thédling, Ippling et Hundling bien que ces deux dernières ne fassent pas pa du périmètre de la Communauté.

Le Service Public de l'eau est affermé à la Compagnie Générale des Eaux.

❖ LES RESSOURCES

L'origine de la ressource en eau provient essentiellement des achats d'eau auprès du syndicat des Eaux du Winborn et de fournisseurs allemands. La Communauté d'Agglomération de Forbach ne dispose plus d'unité de traitement en service depuis avril 2002, date d'arrêt de l'utilisation des eaux d'exhaures minières. Les eaux provenant des forages au grès ne subissent pour leur part aucun traitement hormis la chloration préventive imposée par le plan Vigipirate.

❖ LE PATRIMOINE

- 2 forages (« COLLOWALD » et « PFISTERQUELLE ») d'une capacité de production de 1 450 m³ par jour situés à Etzling et Behren-lès-Forbach.
- 17 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 14 620 m³
- 600 km de canalisations

Source : Communauté d'Agglomération de Forbach- Porte de France

COMMUNE DE MORSBACH
PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexe concernant le traitement des déchets

NOTE EXPLICATIVE

La présente note, rédigée en application de l'article R 123-24-3° du Code de L'Urbanisme, a pour objet d'exposer la situation actuelle de l'élimination des déchets solides dans la commune de MORSBACH et de définir pour l'avenir une solution satisfaisante, réalisable dans le cadre du P. O. S. et conforme aux dispositions du Schéma Départemental d'élimination des ordures ménagères élaboré selon les instructions interministérielles du 17 Novembre 1969 et adopté par le Conseil Général lors de sa troisième session extraordinaire de 1977.

La Communauté de Communes de l'Agglomération de Forbach génère 35 500 tonnes de déchets par an. Les atteintes à l'environnement sont notoires et grandissantes et il est interdit depuis 2002, de déposer en décharge des déchets bruts. Le réseau de déchetteries de la communauté de communes s'inscrit dans une politique de protection de l'environnement, visant un recyclage optimal et la disparition des décharges sauvages.

Les déchets produit à Morsbach sont ramassés et traités par la communauté d'agglomération de Forbach, qui a cette compétence. La communauté d'agglomération elle-même adhère au syndicat mixte de transport et de traitement des déchets de l'est mosellan qui regroupe 293 communes.

Actuellement, certains déchets solides (papier, ferrailles, verre, emballages...) sont traités par recyclage grâce aux déchetteries et au tri sélectif.

Reste les déchets de cuisine et de jardin, que l'on appelle fermentescibles dans le jargon des déchets ; ceux là sont tout simplement enfouis actuellement.

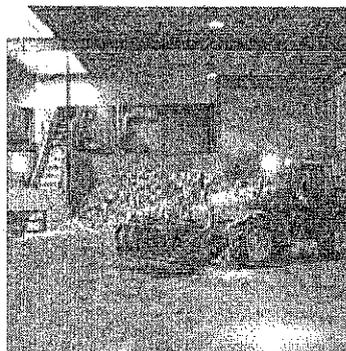
LES CENTRES DE TRI REDONNENT VIE AUX DECHETS QUE L'ON TRIE

Le centre de tri est le passage obligatoire pour les produits provenant des collectes sélectives.

Le Syndicat Mixte de transport et de traitement des déchets de Moselle-Est possède deux centres de tri, l'un implanté sur le site de Sainte-Fontaine, à cheval sur les bans des communes de Saint-Avoid et Freyming-Merlebach, l'autre à Sarreguemines sur le site de Folpersviller.

Avec pas moins de deux cents tonnes de déchets et d'emballages recyclables réceptionnés et traités par semaine, le centre de tri de Sainte-Fontaine recueille la totalité du gisement d'emballages recyclables issu du secteur de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France.

Si l'on y ajoute les productions en provenance des territoires de la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont (DUF), du SIVOM VRD Boulay-Bouzonville, de la Communauté de communes du Warndt, du SIVCOM de Hombourg-Haut et enfin de la Communauté de communes du Centre Mosellan, ce sont les déchets recyclables de 170 communes et de 248 000 habitants qui sont triés au centre de tri de Freyming-Merlebach, d'une capacité de 12000 tonnes par an.



Au-delà de l'aspect écologique et environnemental de ces équipements, les centres de tri de Sainte-Fontaine et de Sarreguemines permettent la maîtrise des coûts de transports et de tri des déchets recyclables.

À Freyming-Merlebach, le centre de tri de Sainte-Fontaine est implanté sur le site du Carreau du même nom. Trois cabines de tri permettent de procéder à la séparation des différents matériaux récupérés dans les sacs jaunes, à savoir les plastiques, les cartons, le papier et les métaux (aluminium et acier).

Une fois le tri effectué, les matériaux sont mis en balles ou en paquets et envoyés vers les industries de recyclage où ils retrouvent une nouvelle vie, pour, enfin, donner naissance à d'autres produits.

Ainsi, nous citerons l'exemple d'un pull en laine polaire, fabriqué grâce à 27 bouteilles en plastique.

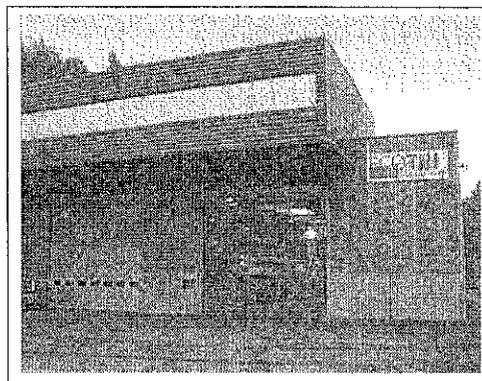
Comme son nom l'indique, le rôle de ce Syndicat Mixte est d'assurer la compétence transport et traitement des déchets ménagers.

Pour cela, il dispose de trois centres de transfert et de deux centres de tri exploités par la Régie Ecotri, une régie à personnalité morale et à autonomie financière.

Le Syndicat Mixte a donc pour mission le transport, le traitement et la valorisation des ordures ménagères et assimilables, collectées sur son territoire par les structures intercommunales qui le constituent.

Ces collectivités locales se sont réunies dans l'objectif d'apporter ensemble, à moyen terme, une solution cohérente et réfléchie au problème complexe de la gestion de leurs déchets ménagers.

Le Syndicat Mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Moselle-Est mène aussi un travail de réflexion sur les différentes solutions de traitement des déchets ménagers, en fonction des connaissances et des possibilités techniques actuelles, avec le souci permanent du respect de l'environnement.



Source : Communauté d'Agglomération de Forbach- Porte de France